



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93830791883

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

1.2. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Elite Drone Group s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

1.3. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.4. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.5. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.6. Elite Drone Group peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DEFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans notre catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, de la totalité du montant de la formation (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande ou devis valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, du paiement de 30 % de la totalité du montant de la formation. Le versement de ce montant ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

4. RESPONSABILITES

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. Elite Drone Group ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

4.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature indiqué sur la convention/le contrat de formation ou le bon de commande ou devis valant convention de formation, la personne physique dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter.

La personne physique souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.

6. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

6.1. Les prix sont indiqués sur le devis et/ou le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, Elite Drone Group n'étant pas assujettie à la TVA en application de l'article 293 B du CGI

6.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

6.3 L'acceptation d'Elite Drone Group étant conditionnée par le règlement de 30 % du montant total de la formation avant le début de la prestation, Elite Drone Group se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que ce montant n'aura pas été réglée dans les conditions prévues.

6.4. Le solde est payable à l'ordre de ELITE DRONE GROUP dès réception de la facture.

6.5. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, Elite Drone Group se réserve la faculté de suspendre toute formation à venir.

7. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

7.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, ...), il appartient au client/stagiaire :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné
- D'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

7.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Elite Drone Group avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

7.3 Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

8. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAULT DE PAIEMENT

8.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

8.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

8.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, Elite Drone Group se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

9. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

9.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. Elite drone Group ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

9.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

10. REFUS DE COMMANDE

10.1. Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, Elite Drone Group sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

11.1. Par le client personne morale

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par Elite Drone Group 1 mois avant le début de la formation, Elite Drone Group retient 50 % du prix total de la formation.
- Dans le cas où la demande est reçue entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation, Elite Drone Group retient 70 % du prix total de la formation à titre d'indemnisations.
- Toute annulation 15 jours avant le début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation.
- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation.

11.2. Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par Elite Drone Group après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, Elite Drone Group retient 50% du total du prix de la formation, sauf cas de force majeure.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de pour suivre la



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation.

11.3. Par Elite Drone Group

- Elite Drone Group se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- En cas d'annulation par Elite drone Group, les sommes versées sont remboursées au client.
- En cas de report, Elite Drone Group propose de nouvelles dates : le client les accepte et les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; par la signature du devis et/ou le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation le client accepte le report de la session de formation.
- En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata-temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Elite Drone Group est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à Elite Drone Group.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par Elite Drone Group est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

